

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 10 juin 1970

La séance est ouverte à 2 heures.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA PUBLICATION TARDIVE DU COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DES COMITÉS

[Traduction]

M. l'Orateur: Le jeudi 28 mai 1970, comme en fait foi le compte rendu aux pages 7423 et 7424, on a soulevé la question du retard dans la publication du compte rendu des délibérations des divers comités de la Chambre. Depuis, j'ai examiné tout le processus de l'impression et de la publication du compte rendu des délibérations des comités. Je dois dire qu'en général, même dans des circonstances très difficiles, les fonctionnaires de la Chambre des communes chargés de cette tâche l'accomplissent très efficacement. Bien entendu, il y a des points faibles, comme l'ont signalé les députés qui ont soulevé la question par un rappel au Règlement. Je puis leur assurer qu'on s'efforcera d'améliorer le système et de donner le meilleur service possible aux comités et à tous les députés.

Je voudrais exposer à la Chambre les problèmes nombreux et variés qui se posent. Au départ, il faut dire que la traduction et l'impression du hansard quotidien, du *Feuilleton*, des *Procès-verbaux* et des projets de loi, y compris la réimpression des bills modifiés par les comités, à l'usage des deux Chambres, doivent avoir la priorité sur nos autres travaux. En soi, c'est là un problème assez complexe, mais si l'on songe à la traduction et à l'impression des Livres bleus, par exemple, des prévisions budgétaires, du rapport de l'auditeur général et d'autres publications, on se rendra compte que la coordination des travaux de la Chambre et de ceux du Bureau des traductions et de l'Imprimerie ne relève pas entièrement de notre autorité administrative.

Il ne faut pas oublier non plus que le régime des comités a été remanié de fond en comble en janvier 1969, au milieu de la dernière session. Du point de vue administratif, les conséquences de ces changements se sont fait pleinement sentir ces dernières semaines. A la fin de la dernière session, on s'est rendu compte qu'il fallait des locaux plus grands du

personnel supplémentaire. Tant que ces locaux n'étaient pas disponibles, le recrutement et la formation du personnel ne pouvaient se faire convenablement. Ces locaux sont devenus disponibles en avril dernier, alors que le service des comités et le personnel de soutien se sont installés dans l'édifice Vanguard. Le déménagement du personnel a retardé nos travaux de plusieurs semaines.

Puis-je signaler brièvement maintenant ce que comportent la préparation, la traduction et l'impression du compte rendu des délibérations des comités. Par exemple, le mardi 26 mai 1970, c'est-à-dire peu de temps avant que la question soit soulevée à la Chambre, au moins neuf comités étaient censés se réunir. Quatre d'entre eux devaient se réunir le matin, l'après-midi et le soir, les quatre autres ne devant tenir qu'une seule séance ce jour-là. En supposant qu'aucune autre réunion n'était prévue pour ce jour-là, il y aurait eu en tout dix-huit réunions. Le jeudi 28 mai 1970, dix comités devaient tenir seize séances, ce qui se compare au programme de l'avant-veille. Autre exemple, dix comités et deux sous-comités ont tenu hier vingt-deux séances. Compte tenu des mémoires, des pièces à l'appui et des autres documents qui figurent au compte rendu des délibérations, on peut dire que la préparation, la traduction et l'impression des rapports de comités, chacun de ces jours-là, équivalaient à neuf fascicules du hansard dans les deux langues.

● (2.10 p.m.)

Il convient aussi de souligner que, selon la pratique établie, on accorde la priorité au compte rendu des délibérations des comités qui étudient des bills dont rapport doit être fait à la Chambre. Au 28 mai dernier, tous les textes du comité permanent de l'agriculture étaient entre les mains des traducteurs ou des imprimeurs. Là encore, on tâche d'accorder la priorité au compte rendu des délibérations du comité de l'agriculture sur le bill C-196, la loi sur les grains du Canada.

Il y a aussi le problème des comités qui se réunissent ailleurs qu'à Ottawa. Il faut à ces comités un personnel de soutien, et il est clair que la traduction et l'impression des comptes rendus de leurs séances sont nécessairement retardées. Inutile de m'attarder à la question des sous-comités sauf pour dire que chacun